



Manquement d'information sur polo par un professionnel

Par **barousse65**, le 12/11/2015 à 00:37

Bonjour,

Le 7 novembre, j'ai pris possession d'une polo WV chez un concessionnaire de la marque. En consultant le site WV, je m'aperçois que ce véhicule fait partie de celui qui ont un problème de CO2.

Je n'ai eu aucune information de la part du vendeur concernant ce problème. C'est simplement en me rendant sur le site de WV que j'ai reçu une réponse m'informant que ma voiture faisait partie des véhicules ayant ce défaut.

Le 9 novembre, j'ai adressé une lettre recommandée avec AR au concessionnaire, lui demandant ou l'annulation de la vente, ou une réduction du prix.

Suis-je dans mon droit ? le concessionnaire avait-il l'obligation de m'informer sur ce problème connu de tous ?

Merci pour votre réponse.

C. Belzon

Par **janus2fr**, le 12/11/2015 à 08:12

[citation] le concessionnaire avait-il l'obligation de m'informer sur ce problème connu de tous ?
[/citation]

Bonjour,

Si, comme vous le dites, le problème est connu de tous, pas besoin de vous informer puisque vous faites partie de ce "tous" !

Par **barousse65**, le 12/11/2015 à 09:25

Pour pouvoir savoir si mon véhicule était concerné, il me fallait le numéro de châssis, donc la carte grise.....